Office National des Forêts

ONF Info

Septembre 2014

La chasse en forêt domaniale de Notre-Dame (saison 2014-2015)

Chaque année, l'Office national des forêts (ONF) veille au maintien des équilibres entre la forêt et les populations animales en organisant des journées de chasse en forêt domaniale de Notre-Dame. Celles-ci permettent de réguler les populations de sangliers et chevreuils dans le but de préserver l'équilibre faune/flore et d'éviter également les dégâts aux cultures, comme les accidents de la circulation.

La chasse : à quoi ça sert ?

UN OUTIL DE RÉGULATION NÉCESSAIRE ET CONTRÔLÉ

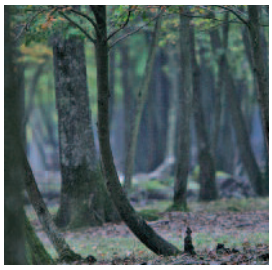

Les forêts domaniales abritent une grande faune riche et diversifiée. Celle de Notre-Dame compte 2 types de grands animaux qui participent à la vie de l'écosystème : sangliers et chevreuils. De nombreux indices révèlent leur présence en forêt, notamment les bouttis de sangliers (sol retourné pour y extraire de la nourriture) ou encore les abroutissements des cervidés (consommation des jeunes pousses des arbres).

Sans régulation, une forte densité de grands animaux provoque **de graves dommages sur les jeunes arbres puis à la biodiversité**. Cela peut également **engendrer des accidents de la circulation et entrainer des dégâts dans les jardins aux abords de la forêt.**

En l'absence **de prédateurs naturels, seule une chasse raisonnée, bien encadrée (respect des règles de sécurité) permet de réguler** la grande faune, et ainsi d'assurer la pérennité du milieu naturel pour les générations futures.

Cette activité ne se fait pas au hasard. Chaque année, le Préfet du département définit, à travers un plan de chasse, le nombre de chevreuils à prélever.

UNE ACTIVITÉ LIMITÉE DANS LE TEMPS

Réduite sur ce massif fréquenté par le public, la saison de chasse se déroule **les lundis et quelques mardis, de novembre à février** sur les 2050 ha de la forêt (cf. calendrier). Au total, **17 journées** sont donc prévues pour l'activité de chasse à Notre-Dame.

Afin d'optimiser les interventions, la forêt se répartit en 2 zones (cf.carte) :

- **la partie située à l'est de la RN 104** est louée à des associations de chasseurs sélectionnées pour leur profesionnalisme et leur sérieux ;

- **la partie située à l'ouest de la RN 104**, la plus fréquentée et la plus complexe (axes routiers, bords de ville, aires d'accueil importantes, etc) ou l'encadrement, l'organisation et la mise en œuvre des actions de chasse sont assurés par l'ONF.

En période de chasse, **la forêt n'est jamais totalement parcourue laissant la possibilité aux promeneurs de trouver des espaces disponibles où les activités de loisirs et de détente peuvent s'exercer.**

Sécurité et responsabilité

RESPECTER TOUS LES USAGES DE LA FORÊT

D'octobre à février, chasseurs, promeneurs, randonneurs, cavaliers et cyclistes partagent le même territoire. Afin que chacun puisse exercer leur activité en toute sérénité, il est r**ecommandé d'être vigilant à la signalétique mise en place**. Le respect des différents usages doit également être de mise.

SE TENIR INFORMÉ AVANT UNE SORTIE EN FORÊT

Avertir et informer au mieux les usagers est une priorité pour l'ONF. Ainsi, une note explicative et un calendrier des jours de chasse sont établis par l'ONF. Chaque année, ces informations sont disponibles en mairies, dans les offices de tourisme, sur le site internet de l'ONF et affichées sur les panneaux d'information situés en forêt.

UNE CHASSE SIGNALÉE POUR PLUS DE SÉCURITÉ

Les jours de chasse, toutes les dispositions sont prises pour **garantir la sécurité des chasseurs et du public**. Chaque zone est signalée à sa périphérie par un panneautage rigoureux apposé sur les barrières, sur les sentiers ainsi que le long des axes routiers. Le respect de consignes très strictes permet de renforcer la sécurité : équipements fluorescents, signalétique, présence et encadrement du personnel ONF.

Toutefois, il est demandé aux promeneurs de ne pas pénétrer dans les sous-bois et de ne pas emprunter les allées des secteurs chassés.

Contact ONF pour l'activité de chasse

Christophe BRIOU
Agent patrimonial

christophe.briou@onf.fr

Calendrier de chasse 2014-2015

De novembre 2014 à février 2014
de 9 h 00 à 18 h.

20 jours de chasse

Zone ONF
Partie située à l'ouest de le RN104

NOVEMBRE	**: mardi 18 et 25**
DECEMBRE	**: mardi 2**
JANVIER	**: mardi 13, 20 et 27**

Zone louée
Partie située à l'est de la RN 104

NOVEMBRE	**: lundi 10, 17 et 24**
DÉCEMBRE	**: lundi 1, 8 et 15**
JANVIER	**: lundi 5, 12, 19 et 26**
FÉVRIER	**: lundi 2, 9, 16 et 23**

A noter :
à proximité, la **forêt domaniale de La Grange** sera chassée 2 journées : **16 décembre et le 3 février**

ONF - Agence
de Fontainebleau

217 bis rue Grande
77 300 Fontainebleau
ag.fontainebleau@onf.fr

Contact
Guillaume LARRIERE
Chargé de communication

guillaume.larriere@onf.fr

CALENDRIER DE CHASSE SAISON 2014-2015
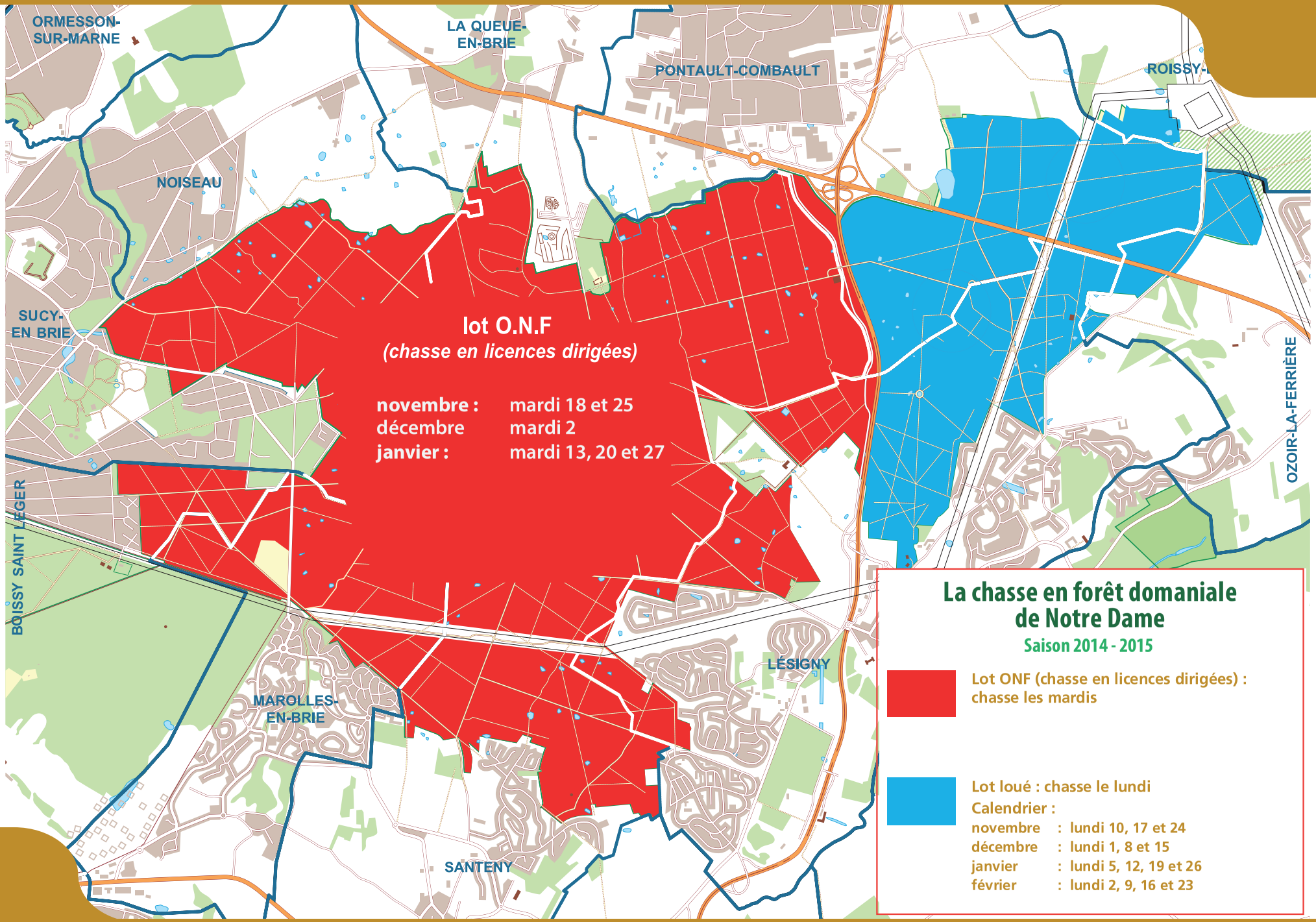
Office National des Forêts